



PrC

MIGRATION

Jeunes déboutés cherchent pers

Leur demande d'asile a été refusée, mais ils ne peuvent pas être renvoyés chez eux. De jeunes migrants déboutés se retrouvent bloqués en Suisse sans pouvoir travailler. A Genève, des associations se mobilisent pour leur offrir un avenir.

A 25 ans, Sami* n'aurait pas imaginé se retrouver à des milliers de kilomètres de chez lui seul sans emploi ni projets. «C'est la vie. C'est dur maintenant, mais j'espère que l'avenir sera meilleur», lâche ce Somalien arrivé en Suisse il y a six ans. Il accepte de me rencontrer dans les locaux de l'Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés (AGORA), présente au centre d'hébergement collectif des Tattes, près de l'aéroport de Cointrin (GE), où il habite depuis 2017. A ses côtés, Nicole Andreetta, aumônière à l'AGORA, qui connaît

bien son parcours. «Ne perds pas ta force. Si ça ne va pas, viens nous parler», murmure-t-elle au jeune homme plutôt taciturne.

DE LA BOULANGERIE À L'IMPASSE

Sami a quitté son pays à l'âge de 15 ans suite à des démêlés avec la justice. En Suisse, il reçoit d'abord une non-entrée en matière Dublin. Alors, pour éviter d'être renvoyé en Espagne, pays pour lequel il a obtenu un visa, il disparaît dans la clandestinité. Mais Sami contracte la tuberculose et il est soigné en ambulatoire à Ge-

Nicole Andreetta (à g.) et des membres de l'AGORA en discussion avec Sami.

nève. Le délai pour être renvoyé en Espagne étant échu, il peut déposer une demande de protection en Suisse. En 2017, il arrive aux Tattes et espère un nouveau départ: «Il avait le sourire et suivait les cours de français de l'Hospice général, institution genevoise d'aide sociale, quatre jours par semaine. Une conseillère sociale l'a aidé à trouver des stages, d'abord dans un restaurant, puis dans une boulangerie», raconte Nicole Andreetta. Sami nous montre une photo où on le voit confectionner des croissants. Boulangier est un métier qui l'intéresse. A l'époque, le patron est prêt à le prendre comme apprenti: un avenir se dessine.

Mais en avril 2018, sa demande d'asile est à nouveau rejetée. Tout s'écroule. Sami se retrouve à l'aide d'urgence (voir encadré) et n'a pas le droit de travailler, même dans le cadre d'une formation duale – à la fois en école et en entreprise. La Suisse n'ayant pas d'accord de réadmission avec la Somalie, et donc pas de vols de rapatriement forcé, il se retrouve bloqué dans notre pays pour un temps indéterminé.

«A l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), chargé de l'exécution des renvois, on lui dit qu'il doit entreprendre des démarches pour repartir volontairement sous peine d'être placé en détention administrative», rapporte l'aumônière qui l'accompagne à ses rendez-vous. Mais Sami n'a pas l'intention de rentrer en Somalie, pays que le site du Département fédéral des affaires étrangères décrit comme «un Etat en déliquescence» depuis le début de la guerre civile en 1991.

«Nous voulons qu'ils puissent faire un apprentissage malgré l'interdiction de travailler.»

des affaires étrangères décrit comme «un Etat en déliquescence» depuis le début de la guerre civile en 1991.

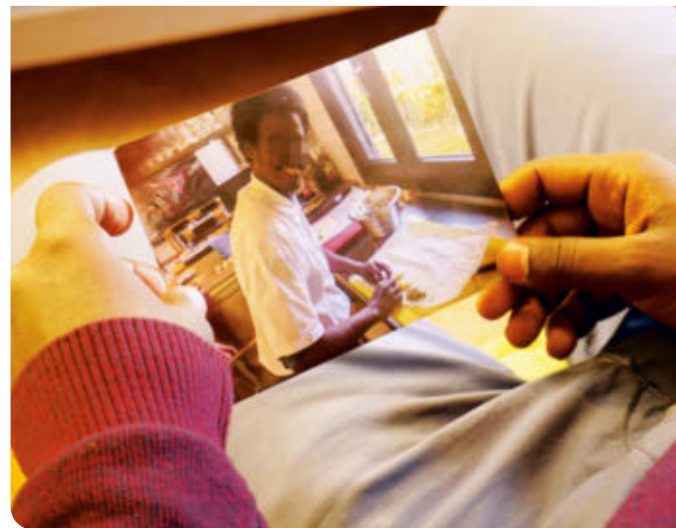
CONTINUER À SE FORMER

A Genève, plus d'une septantaine de migrants de 15 à 25 ans seraient dans son cas, estime la Coordination asile.ge, un collectif d'associations. L'OCPM, de son côté, en dénombre une soixantaine. «Nous souhaitons décrire leur parcours pour faire connaître leur réalité et chercher des solutions individuelles et collectives», explique Lucine Miserez, membre du collectif. «Un de nos objectifs est de leur permettre de faire un apprentissage malgré l'interdiction de travailler. C'est bénéfique pour le patron, la collectivité et le jeune, qu'il reste en Suisse ou pas.»

Un constat partagé par Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'aide aux migrants à l'Hospice général: «Pour eux l'aide d'urgence n'a aucun sens.



PrC



PrC

On sait qu'ils ne vont pas rentrer, car la situation politique de leur pays ne le leur permet pas. Ils sont privés de tout: cela peut engendrer de la délinquance et des soucis de santé mentaux et physiques qui ont un coût pour la société».

En 2018 et 2019, le suicide de deux jeunes migrants avait choqué au bout

De h. en b. L'AGORA propose des cours d'informatique gratuits aux requérants d'asile.

Sami a découvert le métier de boulanger en Suisse.

pectives

Une «aide» non adaptée

Créée en 2004, l'aide d'urgence est destinée aux personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM), exclues de l'aide sociale. En 2008, elle s'étend aux personnes déboutées de l'asile, puis à celles relevant du règlement de Dublin. «Introduite sous le 'régime Blocher', elle visait à dissuader les personnes de rester en Suisse, assure Ariane Daniel Merkelbach, de l'Hospice général. L'aide d'urgence, c'est 300 francs par mois, un abonnement de transports publics, une assurance-maladie et un toit.»

Et l'interdiction de travailler. L'aide est accordée par semaine ou par mois contre un rendez-vous à l'OCPM qui contrôle ainsi

le domicile du bénéficiaire. Pour Ariane Daniel Merkelbach, l'aide d'urgence peut être adaptée à certains cas, mais pas aux situations de longue durée. «Financer cette aide pour un individu pendant dix ans au lieu de le former est onéreux et contre-productif.»

La nouvelle loi sur l'asile, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, promet des procédures accélérées de 140 jours maximum. Si la personne peut se savoir «déboutée» plus rapidement, cela ne résout pas pour autant la situation des renvois non exécutoires. Ni le sort des jeunes Erythréens arrivés il y a six ans. ■

PrC

« 600 apprentis ont interrompu une formation »

En Suisse, la loi fédérale sur l'asile (LAsi) interdit à une personne déboutée (dont la demande d'asile a été rejetée) de travailler. L'association bernoise *Aktionsgruppe Nothilfe* s'est intéressée aux migrants qui restent de nombreuses années en Suisse sans renvoi possible. Professeur d'économie retraité et bénévole de l'association, Jürg Schneider estime qu'en Suisse, entre 600 et 800 apprentis déboutés ont dû interrompre une formation entre 2018 et 2020.

Selon un rapport de Berne, en 2019, au moins 60 personnes ont ainsi abandonné une formation dans ce seul canton. L'application de la loi fédérale varie selon les régions: «Je crois qu'en Suisse romande, on cherche des voies pour des régularisations cantonales. En Suisse alémanique, l'application est plus stricte: je connais de nombreux jeunes forcés de quitter leur emploi du jour au lendemain après avoir été déboutés. A Berne, pas de dérogation possible. Dans certains cantons, des arrangements existent: con-

tacté par une entreprise, un conseiller d'Etat de Suisse centrale a fermé les yeux sur le cas d'un jeune apprenti débouté».

SOLUTION NATIONALE

Pour sortir de cet imbroglio et éviter un système de dérogations arbitraires, l'association cherche une solution politique au niveau fédéral, comme la création d'un permis apprenti. Mais une motion demandant que les requérants d'asile déboutés puissent terminer leur formation a été rejetée par le Conseil des Etats le 1^{er} mars. «C'est le retour à la case départ. Un nouveau texte prendra des années avant d'être soumis au vote.» Lors des débats, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, qui s'était opposée à la motion, avait assuré que le Secrétariat d'Etat aux migrations avait déjà la possibilité de prolonger des autorisations de séjour sur demande des cantons dans des situations bien précises. Reste à savoir pourquoi ces cas sont si rares, comme à Genève. ■ PrC

Un fromager suisse avec son apprenti afghan. Débouté, Ghulam Amiri a dû quitter ce travail en automne 2020.

du lac. Deux motions ont ensuite été adoptées par le Grand Conseil genevois demandant la prise en charge des requérants jusqu'à 25 ans (et non pas 18 ans seulement) et une insertion professionnelle facilitée lorsque le renvoi n'est pas réalisable.

En juin 2020, le Conseil d'Etat indiquait avoir «exceptionnellement permis aux requérants d'asile déboutés, sans perspective de renvoi effectif à court terme, de travailler » à certaines conditions. Et à ceux qui avaient commencé une formation de la poursuivre. A noter que ces demandes de dérogation doivent être validées par Berne (voir encadré). A Genève, l'OCPM n'a pas été en mesure de nous communiquer des chiffres relatifs à ces exceptions. Du côté de la Coordination asile.ge, seuls deux cas de jeunes en apprentissage ayant obtenu une dérogation ont été recensés. «La majorité des demandes ont été refusées», témoigne Alicia Hallemman, membre du collectif.

«On crée une population qui reste dans une impasse totale.»

jeudi... Son projet? «Devenir boulanger.» «En attendant, j'espère que tu pourras commencer un cours d'informatique», l'encourage Nicole Andreetta.

L'AGORA propose aux requérants des cours de français et de bureautique gratuits. «Ces activités sont aussi un prétexte pour être à l'écoute de la personne», précise l'aumônière qui ne cache pas son indignation. «J'ai vu des jeunes sans perspectives ne plus réussir à se lever le matin. On crée une population qui reste dans une impasse to-

tale: c'est une prison sans barreaux.» Nicole Andreetta voit un dernier espoir pour Sami: l'article 14.2 de la loi fédérale sur l'asile. Il donne la possibilité de délivrer une autorisation de séjour à une personne en Suisse depuis au moins cinq ans à compter du dépôt de sa demande d'asile. Parmi les conditions: le lieu de séjour doit toujours avoir été connu des autorités et la personne doit faire preuve d'une «intégration poussée». «La régularisation a été possible pour certains. J'y crois. Mais je sais aussi que chaque cas est différent.» ■

Priscilia Chacón

*Prénom fictif



Sacha Jacqueroeur

UNE PRISON SANS BARREAUX

Sami n'a pas obtenu de dérogation. Aujourd'hui, il s'efforce de rester actif: football le samedi matin, échanges réguliers avec un ami érythréen régularisé, une heure de course à pied le